



## lux | cash

R.C.S. LUXEMBOURG B33614

**Rapport annuel incluant  
les états financiers audités au  
31 décembre 2023****Mention légale**

Ce rapport est un document d'information à l'usage des actionnaires. Les souscriptions ne peuvent être acceptées que sur la base du prospectus ou du document d'informations clés (DIC), accompagné du dernier rapport annuel et semestriel si celui-ci est plus récent que le rapport annuel. Ces documents seront adressés gratuitement à toute personne qui en manifestera le désir.

**Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)  
de droit luxembourgeois à compartiments multiples**

## Sommaire

<b>Organisation .....</b>	<b>2</b>
<b>Rapport d'activité du Conseil d'Administration .....</b>	<b>4</b>
<b>Rapport du réviseur d'entreprises agréé .....</b>	<b>6</b>
<b>Etat globalisé du patrimoine .....</b>	<b>9</b>
<b>Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net .....</b>	<b>10</b>
<b>LUX-CASH US-DOLLARS .....</b>	<b>11</b>
Etat du patrimoine .....	11
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net .....	12
Statistiques .....	13
Etat du portefeuille-titres, des avoirs bancaires et des autres actifs nets .....	14
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres .....	15
<b>LUX-CASH EURO .....</b>	<b>16</b>
Etat du patrimoine .....	16
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net .....	17
Statistiques .....	18
Etat du portefeuille-titres, des avoirs bancaires et des autres actifs nets .....	19
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres .....	20
<b>Notes aux états financiers .....</b>	<b>21</b>
<b>Informations supplémentaires (non-auditées) .....</b>	<b>25</b>

## Organisation

<b>Siège social</b>	2, Place de Metz L-1930 LUXEMBOURG
<b>Conseil d'Administration</b>	Mme Françoise THOMA Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg Président du Conseil d'Administration  M. Guy ROSSELJONG Administrateur Indépendant  M. Romain WEHLES Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg Administrateur
<b>Société de Gestion</b>	SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT S.A. (*) 19-21, Rue Goethe L-1637 LUXEMBOURG
<b>Conseil de Surveillance de la Société de Gestion</b>	Mme Doris ENGEL (à partir du 21 mars 2023) M. Jean FELL M. Aly KOHLL (jusqu'au 21 mars 2023) M. Christian STRASSER
<b>Directoire de la Société de Gestion</b>	Mme Hélène CORBET-BIDAUD M. Carlo STRONCK
<b>Dépositaire</b>	BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG 1, Place de Metz L-2954 LUXEMBOURG
<b>Agent administratif</b>	BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, (*) LUXEMBOURG 1, Place de Metz L-2954 LUXEMBOURG (jusqu'au 30 septembre 2023)  Ul efa S.A. (*) 2, Rue d'Alsace L-1122 LUXEMBOURG (depuis le 1er octobre 2023)
<b>Conseiller en investissements</b>	LUX-FUND ADVISORY S.A. 2, Place de Metz L-1930 LUXEMBOURG
<b>Calcul de la valeur nette d'inventaire, Agent de transfert et de registre (par délégation)</b>	Ul efa S.A. (*) 2, Rue d'Alsace L-1122 LUXEMBOURG

(\*) voir note 9 Evénements

## Organisation (suite)

### Cabinet de révision agréé

DELOITTE Audit  
Société à responsabilité limitée  
20, Boulevard de Kockelscheuer  
L-1821 LUXEMBOURG

### Initiateurs & Distributeurs

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,  
LUXEMBOURG  
1, Place de Metz  
L-2954 LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.  
4, Rue Léon Laval  
L-3372 LEUDELANGE

## Rapport d'activité du Conseil d'Administration

Compartiment	Performance
Lux-Cash Euro Capitalisation (Classe A)	+ 1,99%
Lux-Cash US-Dollars Capitalisation (Classe A)	+ 3,52%

L'année 2023 a été marquée par une série d'événements majeurs sur les marchés financiers, confrontant les investisseurs à divers défis.

En tout début d'année, les inquiétudes liées à une récession prédominaient, après les pertes enregistrées en 2022. Cependant, les perspectives de croissance se sont révélées plus prometteuses, tandis que s'antraient les craintes d'une inflation plus persistante. Cela a conduit la Réserve Fédérale américaine (Fed) à envisager de relever davantage ses taux début mars, menant à une hausse rapide des taux américains.

Cependant, l'effondrement de la Silicon Valley Bank et les craintes liées à la situation de Crédit Suisse ont entraîné des mouvements obligataires conséquents, les obligations à court terme en Allemagne et aux États-Unis enregistrant des gains copieux, et l'indice MOVE de la volatilité des bons du Trésor atteignant des niveaux plus vus depuis le pic de la crise financière mondiale en 2008. Ces inquiétudes ont persisté en avril, mais jusqu'en juin, les marchés se sont en grande partie calmés.

Parallèlement, à partir d'avril, le plafond de la dette aux États-Unis a également fait l'objet de lourdes préoccupations. Au cours de l'été, les bonnes nouvelles économiques se sont multipliées, et ont renforcé l'attention des banques centrales sur l'inflation persistante, contrairement aux spéculations sur une pause après les turbulences de mars. Au cours du troisième trimestre, la perspective de taux plus élevés pendant plus longtemps a fait massivement perdre du terrain aux obligations.

Fin octobre, ce contexte a conduit le rendement des bons du Trésor américain à 10 ans à brièvement dépasser 5%. Les perspectives semblaient alors assez difficiles, et les données s'étaient considérablement affaiblies en Europe en parallèle. Les tensions géopolitiques avaient fait leur retour au Moyen-Orient. Toutefois, l'inflation a surpris à la baisse, laissant espérer un retour vers les niveaux cibles des banques centrales. C'est alors que ces dernières ont commencé à adopter un ton plus accommodant. Les marchés ont repris des couleurs dans la foulée, misant sur l'émergence d'un atterrissage en douceur qui permettrait aux banques centrales de se détendre et de réduire les taux d'intérêt. Tout cela a entraîné un rallye des obligations copieux au cours des deux derniers mois de l'année.

En résumé, la Banque centrale européenne (BCE) a relevé son taux directeur six fois entre janvier et septembre, passant de 2,50% à 4,50%. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a relevé son taux directeur à quatre reprises, passant la borne supérieure de son intervalle de taux directeur de 4,50% à 5,50%.

### Lux-Cash Euro

Au cours des dix premiers mois de l'année, la BCE continuait d'augmenter son taux directeur dans le but de ramener l'inflation vers sa cible, une maturité moyenne pondérée (« weighted average maturity » WAM) relativement faible a été conservée. En effet, celle-ci s'établissait aux alentours de 90 jours, ce qui permettait de rester sensibles aux taux, de capturer les hausses de taux directeurs et de réinvestir à des taux plus élevés. Lors des deux derniers mois de l'année, le cycle de resserrement monétaire de la BCE touchant à sa fin et le marché anticipant déjà des réductions de taux, la maturité moyenne pondérée a été allongée. Au 31 décembre 2023, elle s'établit à 153 jours. Le portefeuille peut ainsi obtenir un rendement élevé pendant plus longtemps.

## Rapport d'activité du Conseil d'Administration (suite)

### **Lux-Cash US-Dollars**

En début d'année, l'inflation plus persistante que prévu a contraint la Fed à maintenir son message de fermeté et à prévoir plus de hausses de taux. Une maturité moyenne pondérée («weighted average maturity» WAM) modérée aux alentours de 90 jours a été maintenue, afin de capturer les hausses de taux lors des mois de janvier et février. À la suite des tumultes autour des banques régionales américaines et dans l'anticipation d'une action de la banque centrale, la maturité moyenne pondérée a été allongée à 110 jours. Le message attentiste et ferme de la Fed s'est toutefois maintenu malgré les vents contraires de mars sur les banques et le plafond préoccupant de la dette américaine. Aussi, les indicateurs économiques restant relativement solides, la Fed n'a pas souhaité véhiculer un message plus accommodant avant les derniers mois de l'année. L'institution arrivant au terme de son resserrement monétaire et des fléchissements de taux directeurs étant déjà escomptés par le marché, la WAM a été augmentée au cours du mois de décembre pour atteindre 145 jours dans le but de sécuriser les taux élevés.

Luxembourg, le 22 janvier 2024

Le Conseil d'Administration

Note : Les informations de ce rapport sont données à titre indicatif sur base d'informations historiques et ne sont pas indicatives des résultats futurs.

Aux Actionnaires de  
LUX-CASH  
2, Place de Metz  
L-1930 Luxembourg

## RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LUX-CASH (la « SICAV ») et de chacun de ses compartiments comprenant l'état du patrimoine et l'état du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2023, ainsi que l'état des opérations et des autres variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la SICAV et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la SICAV conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Observation**

Nous attirons l'attention sur la note 10 des états financiers qui mentionne le projet de restructuration de la SICAV par absorption de ses compartiments au sein d'une seule SICAV à compartiments multiples qui appartient à la même gamme de fonds gérés par SPURKEESS ASSET MANAGEMENT S.A. (« lux | funds »). Cette décision de fusion a été prise par le Conseil d'Administration de la SICAV en date du 3 mars 2022. Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la SICAV. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### ***Responsabilités du Conseil d'Administration de la SICAV pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration de la SICAV est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la SICAV qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la SICAV a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

#### ***Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SICAV.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la SICAV, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la SICAV du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la SICAV à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

Jean-Philippe Bachelet, Réviseur d'entreprises agréé  
Partner

Le 18 avril 2024

**Etat globalisé du patrimoine**au 31 décembre 2023  
(en EUR)**Actif**

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	33.369.208,96
Avoirs bancaires	3.967.247,44
A recevoir sur ventes de titres	3.220.404,73
A recevoir sur émissions d'actions	38.447,91
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	10.782,12
Intérêts bancaires à recevoir	19.401,76
	<hr/>
Total de l'actif	40.625.492,92

**Exigible**

A payer sur achats de titres	3.205.783,95
A payer sur rachats d'actions	65.486,14
Frais à payer	34.253,48
	<hr/>
Total de l'exigible	3.305.523,57
	<hr/>
Actif net à la fin de l'exercice	37.319.969,35

**Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net**

du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023  
(en EUR)

**Revenus**

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	52.316,45
Intérêts bancaires	80.314,48
<b>Total des revenus</b>	<b>132.630,93</b>

**Charges**

Commission de conseil	105.512,65
Commission de gestion	47.829,21
Commission de dépositaire	32.031,52
Frais bancaires et autres commissions	3.894,01
Frais sur transactions	27.919,32
Frais d'administration centrale	50.589,63
Frais professionnels	28.457,72
Autres frais d'administration	67.397,15
Taxe d'abonnement	3.737,66
Autres charges	15.734,54
<b>Total des charges</b>	<b>383.103,41</b>

Pertes nettes des investissements	-250.472,48
-----------------------------------	-------------

**Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)**

- sur portefeuille-titres	1.149.255,92
- sur devises	-608,85
<b>Résultat réalisé</b>	<b>898.174,59</b>

**Variation nette de la plus-/(moins-) value non réalisée**

- sur portefeuille-titres	113.781,51
<b>Résultat des opérations</b>	<b>1.011.956,10</b>

Dividendes payés	-2.300,59
------------------	-----------

Emissions	12.996.703,20
-----------	---------------

Rachats	-17.813.793,08
---------	----------------

<b>Total des variations de l'actif net</b>	<b>-3.807.434,37</b>
--	----------------------

<b>Total de l'actif net au début de l'exercice</b>	<b>41.880.563,42</b>
--	----------------------

Ecart de réévaluation	-753.159,70
-----------------------	-------------

<b>Total de l'actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>37.319.969,35</b>
--	----------------------

**LUX-CASH US-DOLLARS****Etat du patrimoine**

au 31 décembre 2023  
(en USD)

**Actif**

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	17.117.373,68
Avoirs bancaires	2.133.152,71
A recevoir sur ventes de titres	1.582.484,74
A recevoir sur émissions d'actions	49,94
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	11.909,39
Intérêts bancaires à recevoir	11.251,43
Total de l'actif	20.856.221,89

**Exigible**

A payer sur achats de titres	1.647.034,84
A payer sur rachats d'actions	3.361,52
Frais à payer	19.963,13
Total de l'exigible	1.670.359,49
Actif net à la fin de l'exercice	19.185.862,40

**Répartition des actifs nets par classe d'action**

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
Capitalisation (Classe A)	66.198,5714	USD	280,22	18.550.144,24
Distribution (Classe B)	5.075,7286	USD	125,25	635.718,16
				19.185.862,40

**LUX-CASH US-DOLLARS****Etat des opérations et des autres variations de l'actif net**du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023  
(en USD)**Revenus**

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	57.786,13
Intérêts bancaires	49.510,46
<b>Total des revenus</b>	<b>107.296,59</b>

**Charges**

Commission de conseil	79.238,99
Commission de gestion	25.042,72
Commission de dépositaire	17.108,76
Frais bancaires et autres commissions	1.870,94
Frais sur transactions	15.486,66
Frais d'administration centrale	26.563,68
Frais professionnels	15.846,96
Autres frais d'administration	36.052,74
Taxe d'abonnement	1.946,99
Autres charges	8.308,30
<b>Total des charges</b>	<b>227.466,74</b>

Pertes nettes des investissements	-120.170,15
-----------------------------------	-------------

**Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)**

- sur portefeuille-titres	773.544,70
- sur devises	-672,50
<b>Résultat réalisé</b>	<b>652.702,05</b>

**Variation nette de la plus-/(moins-) value non réalisée**

- sur portefeuille-titres	30.355,37
<b>Résultat des opérations</b>	<b>683.057,42</b>

Dividendes payés	-2.541,12
------------------	-----------

Emissions	7.779.481,18
-----------	--------------

Rachats	-13.209.833,04
---------	----------------

<b>Total des variations de l'actif net</b>	<b>-4.749.835,56</b>
--	----------------------

<b>Total de l'actif net au début de l'exercice</b>	<b>23.935.697,96</b>
--	----------------------

<b>Total de l'actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>19.185.862,40</b>
--	----------------------

**LUX-CASH US-DOLLARS****Statistiques**

au 31 décembre 2023  
(en USD)

<b>Total de l'actif net</b>	<b>Devise</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>
	USD	20.039.011,87	23.935.697,96	19.185.862,40

<b>VNI par classe d'action</b>	<b>Devise</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>
Capitalisation (Classe A)	USD	270,24	270,69	280,22
Distribution (Classe B)	USD	121,28	121,48	125,25

<b>Nombre d'actions</b>	<b>en circulation au début de l'exercice</b>	<b>émises</b>	<b>remboursées</b>	<b>en circulation à la fin de l'exercice</b>
Capitalisation (Classe A)	86.090,2973	27.950,2741	-47.842,0000	66.198,5714
Distribution (Classe B)	5.205,1004	241,6282	-371,0000	5.075,7286

<b>Dividendes payés</b>	<b>Devise</b>	<b>Dividende par classe d'action</b>	<b>Date ex-dividende</b>
Distribution (Classe B)	USD	0,50	10.05.2023

**LUX-CASH US-DOLLARS****Etat du portefeuille-titres, des avoirs bancaires et des autres actifs nets**

au 31 décembre 2023  
(en USD)

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>					
<b><u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u></b>					
<b>Obligations</b>					
USD	100.000	EIB 0.375% 21/24.07.24	95.809,60	97.395,50	0,51
USD	650.000	EIB 2.25% 19/24.06.24	633.297,60	640.929,25	3,34
USD	200.000	EIB 2.5% 14/15.10.24	195.194,76	196.195,00	1,02
USD	750.000	EIB 2.625% 19/15.03.24	731.862,75	745.867,50	3,89
USD	200.000	EIB 3.25% Sen 14/29.01.24	197.094,00	199.688,00	1,04
USD	200.000	EIB FRN Ser 2440/0100 20/05.03.24	200.366,00	200.060,00	1,04
USD	850.000	KFW 0.5% 21/20.09.24	811.852,00	823.097,50	4,29
<b>Total obligations</b>			<b>2.865.476,71</b>	<b>2.903.232,75</b>	<b>15,13</b>
<b><u>Instruments du marché monétaire</u></b>					
<b>Instruments du marché monétaire</b>					
USD	600.000	US 0% T-Bills 23/03.10.24	578.253,34	578.427,33	3,01
USD	600.000	US 0% T-Bills 23/05.09.24	579.280,00	580.500,63	3,03
USD	1.200.000	US 0% T-Bills 23/06.06.24	1.171.128,34	1.173.813,42	6,12
USD	700.000	US 0% T-Bills 23/08.08.24	678.136,82	679.872,52	3,54
USD	850.000	US 0% T-Bills 23/09.05.24	830.194,58	834.493,66	4,35
USD	750.000	US 0% T-Bills 23/11.04.24	731.423,75	739.227,75	3,85
USD	1.000.000	US 0% T-Bills 23/11.07.24	952.834,33	975.029,00	5,08
USD	1.200.000	US 0% T-Bills 23/13.06.24	1.156.467,21	1.172.529,54	6,11
USD	900.000	US 0% T-Bills 23/16.05.24	860.335,37	882.767,93	4,60
USD	950.000	US 0% T-Bills 23/18.04.24	908.571,89	935.315,28	4,88
USD	1.200.000	US 0% T-Bills 23/20.06.24	1.170.570,83	1.171.406,34	6,11
USD	700.000	US 0% T-Bills 23/23.05.24	681.663,70	685.943,65	3,58
USD	900.000	US 0% T-Bills 23/25.04.24	882.774,84	885.291,93	4,61
USD	900.000	US 0% T-Bills 23/27.06.24	877.731,19	877.737,96	4,58
USD	1.300.000	US 0% T-Bills 23/30.05.24	1.268.959,37	1.272.769,75	6,63
USD	800.000	US 0% T-Bills 23/31.10.24	768.892,00	769.014,24	4,01
<b>Total instruments du marché monétaire</b>			<b>14.097.217,56</b>	<b>14.214.140,93</b>	<b>74,09</b>
Total portefeuille-titres			16.962.694,27	17.117.373,68	89,22
Avoirs bancaires				2.133.152,71	11,12
Autres actifs/(passifs) nets				-64.663,99	-0,34
<b>Total</b>				<b>19.185.862,40</b>	<b>100,00</b>

\* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## LUX-CASH US-DOLLARS

### Répartition économique et géographique du portefeuille-titres

au 31 décembre 2023

#### Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	74,09 %
Institutions internationales	10,84 %
Finances	4,29 %
Total	<u>89,22 %</u>

#### Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)  
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	74,09 %
Luxembourg	10,84 %
Allemagne	4,29 %
Total	<u>89,22 %</u>

**LUX-CASH EURO****Etat du patrimoine**

au 31 décembre 2023  
(en EUR)

**Actif**

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	17.872.062,00
Avoirs bancaires	2.036.006,02
A recevoir sur ventes de titres	1.787.708,39
A recevoir sur émissions d'actions	38.402,70
Intérêts bancaires à recevoir	9.215,32
Total de l'actif	21.743.394,43

**Exigible**

A payer sur achats de titres	1.714.647,43
A payer sur rachats d'actions	62.442,80
Frais à payer	16.179,94
Total de l'exigible	1.793.270,17
Actif net à la fin de l'exercice	19.950.124,26

**Répartition des actifs nets par classe d'action**

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
Capitalisation (Classe A)	88.981,7989	EUR	223,08	19.850.222,34
Distribution (Classe B)	842,5233	EUR	118,57	99.901,92
				19.950.124,26

**LUX-CASH EURO****Etat des opérations et des autres variations de l'actif net**du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023  
(en EUR)**Revenus**

Intérêts bancaires	35.490,38
<b>Total des revenus</b>	<b>35.490,38</b>

**Charges**

Commission de conseil	33.773,94
Commission de gestion	25.156,88
Commission de dépositaire	16.542,17
Frais bancaires et autres commissions	2.200,16
Frais sur transactions	13.898,53
Frais d'administration centrale	26.540,31
Frais professionnels	14.110,74
Autres frais d'administration	34.756,94
Taxe d'abonnement	1.974,96
Autres charges	8.212,65
<b>Total des charges</b>	<b>177.167,28</b>

Pertes nettes des investissements	-141.676,90
-----------------------------------	-------------

**Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)**

- sur portefeuille-titres	448.930,27
<b>Résultat réalisé</b>	<b>307.253,37</b>

**Variation nette de la plus-/(moins-) value non réalisée**

- sur portefeuille-titres	86.299,40
<b>Résultat des opérations</b>	<b>393.552,77</b>

Dividendes payés	-
------------------	---

Emissions	5.953.580,50
-----------	--------------

Rachats	-5.854.322,67
---------	---------------

<b>Total des variations de l'actif net</b>	<b>492.810,60</b>
--	-------------------

<b>Total de l'actif net au début de l'exercice</b>	<b>19.457.313,66</b>
--	----------------------

<b>Total de l'actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>19.950.124,26</b>
--	----------------------

**LUX-CASH EURO****Statistiques**

au 31 décembre 2023  
(en EUR)

<b>Total de l'actif net</b>	<b>Devise</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>
	EUR	24.511.656,51	19.457.313,66	19.950.124,26

<b>VNI par classe d'action</b>	<b>Devise</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>
Capitalisation (Classe A)	EUR	221,44	218,71	223,08
Distribution (Classe B)	EUR	117,71	116,26	118,57

<b>Nombre d'actions</b>	<b>en circulation au début de l'exercice</b>	<b>émises</b>	<b>remboursées</b>	<b>en circulation à la fin de l'exercice</b>
Capitalisation (Classe A)	88.854,8019	26.611,7259	-26.484,7289	88.981,7989
Distribution (Classe B)	201,6777	641,8456	-1,0000	842,5233

**LUX-CASH EURO****Etat du portefeuille-titres, des avoirs bancaires et des autres actifs nets**

au 31 décembre 2023  
(en EUR)

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>					
<b><u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u></b>					
<b>Obligations</b>					
EUR	900.000	Italia 0% Ser 1Y 23/12.07.24	879.604,18	883.737,00	4,43
EUR	1.000.000	Italia 0% Ser 6M 23/31.05.24	984.619,69	985.460,00	4,94
<b>Total obligations</b>			1.864.223,87	1.869.197,00	9,37
<b><u>Instruments du marché monétaire</u></b>					
<b>Instruments du marché monétaire</b>					
EUR	850.000	Espana 0% Ser 12M 23/05.07.24	829.463,63	834.776,50	4,18
EUR	750.000	Espana 0% Ser 12M 23/06.09.24	732.462,19	732.810,00	3,67
EUR	900.000	Espana 0% Ser 12M 23/07.06.24	883.868,90	886.360,50	4,44
EUR	950.000	Espana 0% Ser 12M 23/09.08.24	928.727,32	930.254,25	4,66
EUR	1.000.000	Espana 0% Ser 12M 23/10.05.24	977.371,22	987.445,00	4,95
EUR	900.000	Espana 0% Ser 12M 23/12.04.24	880.391,36	890.995,50	4,47
EUR	800.000	France 0% 23/02.05.24	787.171,83	790.388,00	3,96
EUR	900.000	France 0% 23/04.09.24	879.488,42	879.493,50	4,41
EUR	1.000.000	France 0% 23/07.08.24	978.391,46	979.900,00	4,91
EUR	1.150.000	France 0% 23/10.07.24	1.128.588,58	1.129.093,00	5,66
EUR	850.000	France 0% 23/12.06.24	829.238,95	836.829,25	4,20
EUR	550.000	France 0% 23/17.04.24	539.408,27	544.189,25	2,73
EUR	900.000	France 0% 23/20.03.24	880.308,48	893.110,50	4,48
EUR	1.000.000	Italia 0% Ser 1Y 23/12.04.24	980.781,75	990.150,00	4,96
EUR	900.000	Italia 0% Ser 1Y 23/14.03.24	884.284,86	894.177,00	4,48
EUR	1.000.000	Italia 0% Ser 1Y 23/14.05.24	966.765,97	987.225,00	4,95
EUR	900.000	Italia 0% Ser 1Y 23/14.06.24	885.269,48	885.879,00	4,44
EUR	950.000	Italia 0% Ser 1Y 23/14.08.24	928.683,22	929.788,75	4,66
<b>Total instruments du marché monétaire</b>			15.900.665,89	16.002.865,00	80,21
Total portefeuille-titres			17.764.889,76	17.872.062,00	89,58
Avoirs bancaires				2.036.006,02	10,21
Autres actifs/(passifs) nets				42.056,24	0,21
Total				19.950.124,26	100,00

\* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## LUX-CASH EURO

### Répartition économique et géographique du portefeuille-titres

au 31 décembre 2023

#### Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	89,58 %
Total	<u>89,58 %</u>

#### Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)  
(en pourcentage de l'actif net)

Italie	32,86 %
France	30,35 %
Espagne	26,37 %
Total	<u>89,58 %</u>

## Notes aux états financiers

au 31 décembre 2023

### 1. Informations générales

LUX-CASH (la "SICAV") a été constituée le 27 avril 1990 sous la forme d'une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples établie au Grand-Duché de Luxembourg pour une durée illimitée. Le capital social initial de LUF 50.000.000. a été souscrit conjointement par la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, la Banque Raiffeisen S.C. et la société Stevens et De Munter.

La SICAV relève de la partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.

La SICAV a pour objet exclusif de placer les fonds dont elle dispose dans des actifs à court terme autorisés par le règlement 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires dans le but d'offrir à ses actionnaires des rendements comparables à ceux du marché monétaire et de préserver la valeur de l'investissement.

Les rapports financiers, le prospectus intégral ainsi que les statuts de la SICAV sont tenus sans frais à la disposition des actionnaires au siège de la SICAV et aux guichets de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, de la Banque Raiffeisen S.C..

Les documents suivants peuvent être consultés au siège de la SICAV, 2, Place de Metz, L-1930 LUXEMBOURG :

1. Les statuts.
2. Le contrat de banque dépositaire et le contrat d'agent domiciliataire et d'agent payeur.
3. Le contrat entre LUX-FUND ADVISORY S.A. et la SICAV.
4. Le contrat entre SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT S.A. et la SICAV.
5. Les rapports annuels et semestriels.

Par ailleurs, les investisseurs peuvent consulter les documents ou informations suivants sur le site internet de la société de gestion ([www.spuerkeess-am.lu](http://www.spuerkeess-am.lu)) :

1. La dernière valeur nette d'inventaire de la classe d'actions concernée et les performances passées.
2. Le document d'informations clés de la classe d'actions concernée, informant sur l'objectif et la politique d'investissement, le profil de risque et de rendement, les frais et les performances passées.

### 2. Principales méthodes comptables

#### a) Présentation des états financiers

Les états financiers de la SICAV sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux organismes de placement collectif et aux principales méthodes comptables généralement admises au Luxembourg.

Les états financiers de la SICAV ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation.

#### b) Evaluation du portefeuille

La valeur de tous les instruments du marché monétaire qui sont négociés ou cotés sur une bourse officielle ou sur un marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, est déterminée suivant le dernier cours disponible applicable au jour d'évaluation en question.

Dans la mesure où il n'existe aucun cours pour les instruments du marché monétaire en portefeuille au jour d'évaluation ou si le prix déterminé suivant l'alinéa précédent n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces instruments du marché monétaire ou si les instruments du marché monétaire ne sont pas cotés, l'évaluation se fera sur la base de la valeur probable de réalisation, laquelle sera estimée avec prudence et bonne foi.

**Notes aux états financiers (suite)**

au 31 décembre 2023

**c) Evaluation des autres actifs**

La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance ainsi que des dividendes et intérêts annoncés ou échus et non encore touchés, est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur est déterminée en retranchant tel montant que le Conseil d'Administration de la SICAV estime adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

**d) Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur portefeuille-titres**

Les bénéfices et pertes réalisés sur portefeuille-titres sont calculés sur base du coût moyen d'acquisition et sont présentés nets dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

**e) Revenus sur portefeuille-titres**

Les revenus d'intérêts courus et échus sont enregistrés, nets de retenue à la source éventuelle.

**f) Etats financiers globalisés**

Les états financiers globalisés de la SICAV sont établis en euro (EUR) et sont égaux à la somme des rubriques correspondantes dans les états financiers de chaque compartiment converties dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers.

A la date des états financiers, le cours de change utilisé pour l'état globalisé est le suivant :

1	EUR	=	1,1045500	USD	Dollar américain
---	-----	---	-----------	-----	------------------

**g) Conversion des soldes en devises étrangères**

Les avoirs bancaires, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les revenus et charges exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date d'opération. Les bénéfices ou pertes net(te)s sur devises sont présentés dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

A la date des états financiers, le cours de change en vigueur est le suivant :

1	USD	=	0,9053461	EUR	Euro
---	-----	---	-----------	-----	------

**h) Attribution des frais**

Lorsque la SICAV supporte des frais en relation avec un compartiment, ces frais sont attribués au compartiment en question.

Les frais qui ne sont pas directement imputables à un compartiment sont répartis sur tous les compartiments au prorata des actifs nets de chaque compartiment.

**i) Ecart de réévaluation**

La rubrique "Ecart de réévaluation" dans l'état globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net représente la différence d'évaluation de l'actif net de début d'exercice des compartiments convertis dans la devise de référence de la SICAV avec les cours de change applicables en début d'exercice et les cours de change applicables en fin d'exercice.

## Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2023

### j) Frais sur transactions

Les coûts de transaction, qui sont présentés sous la rubrique "Frais sur transactions" dans les charges de l'état des opérations et des autres variations de l'actif net sont principalement composés des frais de courtage supportés par la SICAV et des frais de transactions payés au dépositaire ainsi que des frais en relation avec les transactions sur instruments financiers et dérivés.

### 3. Rémunération du conseiller en investissements et de la société de gestion

La SICAV fait appel aux services de la société SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT S.A. agissant en qualité de société de gestion.

SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT S.A. perçoit pour ses services une rémunération de maximum 0,10 % par an, payable à la fin de chaque mois sur les actifs nets moyens du mois en question.

La SICAV fait appel aux services de la société LUX-FUND ADVISORY S.A. agissant en qualité de conseiller en investissements.

LUX-FUND ADVISORY S.A. perçoit pour ses services une rémunération aux taux annuels suivants, payable à la fin de chaque mois sur les actifs nets moyens du mois en question :

	<u>Classes A / B</u>	<u>Classes M</u>
LUX-CASH US DOLLARS	max. 0,40 % p.a.	max. 0,26 % p.a.
LUX-CASH EURO	max.0,40 % p.a.	max. 0,26 % p.a.

À la date des états financiers, l'action de classe M n'est pas active pour les deux compartiments.

### 4. Rémunération du Dépositaire

La rémunération des services de dépositaire est incluse dans la rubrique "Commission de dépositaire" présentée dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net du rapport annuel.

### 5. Frais d'administration centrale

La rémunération d'agent administratif et d'agent de transfert est incluse dans la rubrique "Frais d'administration centrale" figurant dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net du rapport annuel.

### 6. Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est incluse dans la rubrique "Autres charges" présentée dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net du rapport annuel. Cette rémunération est soumise chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

### 7. Impôts

Au Luxembourg, la SICAV est assujettie au paiement de la taxe d'abonnement au taux annuel de 0,01 % par an, payable trimestriellement et calculée sur la totalité des actifs nets évalués au dernier jour de chaque trimestre.

Selon l'article 175 (a) de la loi modifiée du 17 décembre 2010, les actifs nets investis en OPC déjà soumis à la taxe d'abonnement sont exonérés de cette taxe.

Certains revenus de la SICAV en provenance de sources extérieures au Luxembourg sont assujettis à des impôts retenus à la source, d'un taux variable, qui ne sont pas récupérables.

## Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2023

### 8. Mouvements du portefeuille-titres

La liste des achats et ventes effectués au cours de l'exercice se référant au rapport annuel incluant les états financiers audités est tenue sans frais à la disposition des actionnaires au siège de la SICAV et aux guichets de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg et de la Banque Raiffeisen S.C..

### 9. Evénements

La société de gestion BCEE ASSET MANAGEMENT a changé sa dénomination en SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT à compter du 28 février 2023 et a transféré son siège social au 19-21 rue Goethe, L-1637 Luxembourg à compter du 6 mars 2023.

Avec effet au 15 mai 2023, EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A. a changé sa dénomination en UI efa S.A..

Depuis le 1er octobre 2023, la société de gestion délègue l'administration centrale directement à UI efa S.A.

### 10. Evénement subséquent

#### Restructuration

Il est prévu que la restructuration initialement programmée en 2022 et par la suite en 2023 aura finalement lieu au cours de l'année 2024 par absorption des compartiments de la SICAV au sein d'une seule SICAV à compartiments multiples qui appartient à la même gamme de fonds gérés par SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT S.A. ("lux | funds"). La décision de fusion a été prise par le Conseil d'Administration de la SICAV en date du 3 mars 2022.

Sous réserve de la décision des Assemblées Générales Extraordinaires, la fusion aura lieu selon les modalités suivantes :

Les SICAV absorbées :

- LUX-EQUITY
- LUX-CASH
- LUX-BOND
- LUX-CROISSANCE

La SICAV absorbante :

- LUX-PORTFOLIO

Nom de la SICAV après fusion : LUX-FUNDS.

Dans le contexte de la fusion, la dénomination de plusieurs compartiments existants de la SICAV absorbante sera modifiée.

Les détails de cette restructuration seront communiqués aux investisseurs le moment venu.

Des réflexions stratégiques ayant abouti à la décision de ne plus recourir à la société de conseil en investissements Lux-Fund Advisory SA, ont pris plus de temps que prévu et ont retardé le projet de fusion.

Le contrat entre LUX-FUND ADVISORY S.A. et LUX-CASH a été résilié avec effet au 31 janvier 2024. La commission de gestion attribuée à Spuerkeess Asset Management a été augmentée de la commission de conseil en investissement préalablement attribuée à LFA.

## Informations supplémentaires (non-auditées)

au 31 décembre 2023

### 1. Gestion du risque global

Conformément aux exigences de la circulaire CSSF 11/512 telle que modifiée, le Conseil d'Administration de la SICAV doit déterminer le risque global de la SICAV, en appliquant soit l'approche par les engagements soit l'approche par la VaR ("*Value at Risk*").

En matière de gestion des risques, le Conseil d'Administration de la SICAV a choisi d'adopter l'approche par les engagements comme méthode de détermination du risque global.

### 2. Rémunération

Le montant total des rémunérations pour l'exercice social 2023 payé par la Société de Gestion à l'ensemble de son personnel s'est élevé à 2.257.228 euros dont 257.500 euros de rémunérations variables.

La Société de Gestion a employé une moyenne de 21 personnes (en équivalent temps plein) sur cette période.

Le montant total agrégé des rémunérations payées par la Société de Gestion à son personnel identifié s'est élevé à 18.494 euros. Ces rémunérations ont été calculées au prorata des actifs nets de la SICAV par rapport au total des actifs des OPCVM gérés par la Société de Gestion.

La partie fixe des rémunérations est déterminée par le contrat de travail et la partie variable sur base d'une évaluation annuelle.

La politique de rémunération est sujette à la revue de l'audit interne. Aucune modification importante de la politique de rémunération n'a été adoptée au cours de l'exercice.

### 3. Informations concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash (règlement UE 2015/2365, ci-après "SFTR")

Durant la période de référence des états financiers, la SICAV n'a pas été engagée dans des opérations sujettes aux exigences de publications SFTR. En conséquence, aucune information concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash ne doit être présentée.

### 4. Informations relatives au règlement de l'UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR") tel que modifié et complété par des normes techniques réglementaires (RTS)

Conformément à ce règlement, les compartiments de la SICAV sont catégorisés sous l'article 6.

Les investissements sous-jacents à ces produits financiers ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.